



**1.1 Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U.</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Gérontologie - Gériatrie	CT	B	96
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

**1.2 Réserve au service d'inspection :**a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

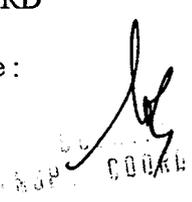
*Avis favorable*  
*27/12/97 Novalogé*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 7 JAN 1998 .....

Signature : 

Date : 20 -11- 1997

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

## 1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

### 1.1 Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991,

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, culturelle et scolaire.
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2 Finalités particulières :

Cette unité de formation a pour but d'amener le personnel soignant (non infirmier), intégré ou non dans une équipe de soins, à mentaliser son travail par rapport aux caractéristiques des personnes jusqu'au bout de leur vie et ce dans les institutions ou services à domicile.

Date :

20 -11- 1997

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES :

### 2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de :

Apporter la preuve qu'il possède la capacité de produire et de défendre un travail écrit structuré relatif à une démarche personnelle portant sur une situation vécue ; cette démarche intégrera dans l'analyse de la situation :

- les éléments de la formation pertinents par rapport à la problématique traitée
- des données pertinentes récoltées auprès d'au moins une des sources d'informations suivantes : livres, revues, entretien avec des personnes ressources, émissions télévisées, internet, ...
- la justification des attitudes et des comportements de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité

### 2.2 Titre pouvant en tenir lieu :

- auxiliaire polyvalent
- auxiliaire familiale et sanitaire
- puéricultrice
- aspirante en nursing
- aide familiale
- éducation
- moniteur de collectivité
- aide polyvalente de collectivité

ou occuper la fonction d'aide soignante dans un service reconnu tient lieu des capacités reprises ci-dessus.

Date :

20 -11- 1997

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPES ET LE REGROUPEMENT :**

Néant

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

#### 4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Les activités d'enseignement visent à rendre l'apprenant capable de :

##### Volet 1 : le soigné

- décrire les caractéristiques de la sénescence et de la sénilité
- discerner chez une personne une évolution pathologique
- introduire une recherche de sens par rapport à la notion de soin et relier celle-ci à l'histoire personnelle du patient
- se situer dans une réflexion d'accompagnement d'un être humain jusqu'au bout de sa vie y compris dans les situations difficiles

##### Volet 2 : le soignant

- analyser une situation clinique en discernant l'aspect
  - 1) connaissances théoriques
  - 2) vécu du soignant
  - 3) vécu du soigné
- confronter cette analyse avec les règles de déontologie
- relier sa réflexion d'accompagnement d'un être humain à un questionnement éthique dans les soins en gérontologie et en gériatrie en regard de
  - traitements médicamenteux
  - aspects nutritionnels
  - maltraitance
  - sexualité
  - soins d'urgence
  - aspects financiers

##### Volet 3 : le cadre de soins : institution, domicile

- élaborer un document descriptif de la structure dans laquelle l'apprenant évolue y compris le rôle professionnel de chacun
- utiliser ce document en cas de besoin
- se situer dans une réflexion d'accompagnement d'un être humain vivant la séparation, le rejet
- se situer dans une réflexion d'accompagnement d'une famille face au vieillissement d'un de ses membres

Date : 20 -11- 1997

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

### 5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de décrire une situation vécue, de l'analyser en relation avec les 3 volets :

- le soigné
- le soignant
- le cadre de soins

et d'argumenter ainsi cette analyse par rapport à une réflexion éthique

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à utiliser la recherche de sens par rapport à la notion de soins et de relier celle-ci à l'histoire personnelle du patient.

Unité de formation :

*Formation continuée du personnel soignant (non infirmier) des services à domicile ou des institutions : priorité à l'éthique dans les soins de confort aux aînés*

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera expert. L'expert sera porteur d'un titre de :

- docteur en médecine
- psychologue
- assistant social
- infirmier bénéficiant d'une expérience professionnelle dans les matières à enseigner
- une personne ayant au moins cinq années d'expérience dans le secteur